

Article 1 – Organisation du défi

Avant chaque rencontre les équipes engagées dans les championnats de jeunes U13 organisés par le District de la Nièvre de Football participent à une épreuve de jonglage : le Challenge Jonglerie.

Article 2 – Déroulement des défis et des manches

Chaque défi oppose un joueur de chaque équipe (n°1/n°1, n°2/n°2) et se déroule sur 2 manches. L'objectif est de parcourir la distance définie suivant la phase le plus rapidement possible en jonglant avec le ballon, à l'aide de toutes les parties du corps, à l'exception des mains.

Le joueur qui atteint l'arrivée le premier sans avoir fait tomber le ballon remporte la manche individuelle. Si un joueur fait tomber son ballon, il s'arrête immédiatement. Si les deux joueurs font tomber leur ballon, le vainqueur est celui qui a parcouru la plus grande distance.

Article 3 – Participation des joueurs(ses)

Tous les joueurs de chaque équipe doivent participer aux défis individuels.

En cas de différence dans le nombre de joueurs entre les deux équipes, l'éducateur de l'équipe comptant le moins de joueurs désigne librement le ou les joueurs qui effectueront un défi supplémentaire afin d'obtenir un nombre équivalent de défis pour les deux équipes.

Article 4 – Départage des équipes

L'équipe ayant remporté le plus grand nombre de défis individuels remporte l'épreuve de jonglerie. Si chaque équipe a remporté le même nombre de défis, un défi individuel supplémentaire est organisé pour départager les deux équipes.

Pour cela chaque éducateur désigne librement un joueur pour cette confrontation décisive. Le vainqueur de ce défi permet à son équipe de remporter l'épreuve de jonglerie.

Article 5 – Attribution du point supplémentaire

L'équipe qui remporte l'épreuve de jonglerie se voit attribuer un point supplémentaire qui sera ajouté aux points obtenus lors de la rencontre.

- Défi Challenge Jonglerie gagné = 1 point
- Défi Challenge Jonglerie perdu = 0 point

Article 6 – Absence ou refus de participation

En cas de forfait ou d'absence d'une équipe, le point du défi jonglage est attribué à l'équipe présente ou vainqueur. Si une équipe refuse de participer au défi, l'équipe adverse est tenue de réaliser l'épreuve. Le point lui est alors attribué.

Article 7 – Transmission de la feuille de défi

La feuille de suivi de défi jonglage transmise aux clubs doit être retournée au secrétariat du District de la Nièvre de Football dans les 72h maximum qui suivent la rencontre.

Si la rencontre et l'épreuve de jonglerie ont bien eu lieu et que le club recevant n'a pas transmis la feuille de suivi de défi dans le délai imparti, le point du Challenge Jonglerie est attribué par défaut à l'équipe visiteuse.